

## VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020\_ 0184

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE N° 2017/060 ASSOCIANT LA CONCEPTION, LA RÉALISATION, L'EXPLOITATION OU LA MAINTENANCE EN GESTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES INSTALLATIONS CONNEXES DE LA VILLE DE NOISIEL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment l'article 139-6° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° DEC2017\_0752 du 22 décembre 2017 portant conclusion avec la société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE - Agence Infra Nord Est, sise 8 bis avenue Joseph-Paxton 77164 FERRIERES-EN-BRIE, du marché public global de performance n° 2017/060 associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public des installations connexes de la ville de Noisiel. Le marché est passé pour une durée de neuf ans.

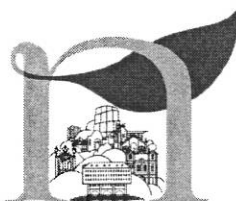
Son coût global se répartit comme suit :

TOTAL HT Tranche ferme	5 192 828,87 €
Tranche optionnelle n° 1	539 765,82 €
TOTAL HT TF+TO1	5 732 594,69 €
Economies d'énergie	1 076 404,27 €
TOTAL HT COÛT GLOBAL	4 656 190,42 €
TOTAL TTC	5 587 428,50 €

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'une part, de compléter le bordereau des prix unitaires du poste G3, et d'autre part, de prévoir des travaux de remplacement du poste HTA situé 1 cours des deux-parcs ; il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

**CONSIDÉRANT** la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « marché public global de performance associant la conception, la réalisation,

1/3



## VILLE DE NOISIEL

0184

Suite de la décision DEC2020\_

Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public global de performance n° 2017/060 associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Noisiel »

l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public des installations connexes de la ville de Noisiel » dont la valeur ne dépasse pas 5 225 000 euros HT,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE ILE DE FRANCE - Agence Infra Nord Est, sise 8 bis avenue Joseph-Paxton 77164 FERRIERES-EN-BRIE, l'avenant n° 1 en plus-value au marché public global de performance n° 2017/060 associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public des installations connexes de la ville de Noisiel, pour un montant de 10 295,31 € HT soit 12 354,37 € TTC. Le montant du marché est donc porté à 4 666 485,72 € HT soit 5 599 782,87 € TTC.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;
- Madame la comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le directeur général des services de la commune de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 01/12/2020



Le Maire

Mathieu Viskovic

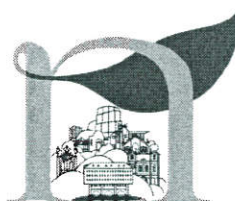
Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le  
Affiché en Mairie le

03 DEC. 2020

03 DEC. 2020

2/3



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20201201-DEC2020\_0184-DE

# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020\_

**0184**

Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public global de performance n° 2017/060 associant la conception, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes de la ville de Noisiel »

Publié au RAA le

**03 DEC. 2020**

~~Notifié le~~

3/3

